

Cabinet de Maîtres L. COUTELIER et Fr. COUTELIER
Avocats à TOULON, 155, avenue F.-Roosevelt, « Le Cygne 4 »
Téléphone : 04.94.46.92.32

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

PREMIER LOT

UNE PARCELLE DE TERRE

dépendant du Lotissement La Joie de Vivre, figurant au cadastre section CV n° 184 pour 16 m², zone UF - transformateur EDF

située à HYÈRES (Var), quartier La Font de la Ville

MISE À PRIX : 1 €

Avec faculté de baisse

DEUXIÈME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE

dépendant du Lotissement La Joie de Vivre, figurant au cadastre section CV n° 197 pour 481 m², zone UF et UE

située à HYÈRES (Var), quartier La Font de la Ville

MISE À PRIX : 21 416 €

Avec faculté de baisse

TROISIÈME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE

dépendant du Lotissement La Joie de Vivre, figurant au cadastre section CV n° 62 pour 1 241 m², zone UF

terrain à usage de voie de lotissement - allée Bourvil

située à HYÈRES (Var), quartier La Font de la Ville

MISE À PRIX : 1 €

Avec faculté de baisse

QUATRIÈME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE

dépendant du Lotissement La Joie de Vivre, figurant au cadastre section CV n° 180 pour 537 m², zone UF

terrain à usage de voie de lotissement - allée Fernandel

située à HYÈRES (Var), quartier La Font de la Ville

MISE À PRIX : 1 €

Avec faculté de baisse

(Renseignements fournis tous les jours de 14 h à 16 h) - Réf. dossier 0500174)

CINQUIÈME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE

dépendant du Lotissement La Joie de Vivre, figurant au cadastre

section CV n° 91 pour 1 027 m², zone UF

espaces communs du lotissement - allée Rellys

située à HYÈRES (Var), quartier La Font de la Ville

MISE À PRIX : 1 €

Avec faculté de baisse

SIXIÈME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE

dépendant du Lotissement La Joie de Vivre, figurant au cadastre

section CV n° 179 pour 9 546 m², zone UF

espaces communs du lotissement - bd Joie de Vivre

située à HYÈRES (Var), quartier La Font de la Ville

MISE À PRIX : 1 €

Avec faculté de baisse

SEPTIÈME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE

dépendant du Lotissement La Joie de Vivre, figurant au cadastre

section CV n° 160 pour 279 m², zone UF

terrain à usage de voie de lotissement - allée Louis de Funès

située à HYÈRES (Var), quartier La Font de la Ville

MISE À PRIX : 1 €

Avec faculté de baisse

HUITIÈME LOT

UNE PARCELLE DE TERRE

dépendant du Lotissement La Joie de Vivre, figurant au cadastre

section CV n° 106 pour 28 745 m², zone UF et IND

terrain à usage de voie et espaces verts - allée Chaplin

située à HYÈRES (Var), quartier La Font de la Ville

MISE À PRIX : 28 745 €

Avec faculté de baisse

L'adjudication aura lieu le **JEUDI 28 JUIN 2007 à 15 h**
aux enchères publiques, à l'audience des criées du Tribunal de Grande
Instance de Toulon, au Palais de Justice de ladite ville, place Gabriel-Péri

NOMS ET QUALITÉ DES PARTIES

La présente vente est poursuivie à la requête de :

M^{re} Mireille MASSIANI, mandataire liquidateur, demeurant à Toulon (Var), Le Carrousel, 5, rue Picot, agissant en qualité de liquidateur fonctions auxquelles elle a été nommée suivant jugements du Tribunal de commerce de Toulon, en date des 12 juillet 1990 et 12 février 1996.

Ayant M^{re} François COUTELIER, Avocat au Barreau de Toulon, demeurant 155, avenue Franklin-Roosevelt, « Le Cygne 4 », 83000 Toulon, pour Avocat constitué.

CLAUDE - PAIEMENT DU PRIX

Il est porté à la connaissance de l'adjudicataire que la règle de l'article 140 alinéa 2 du Décret du 27 décembre 1985 relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ci-dessous énoncée s'applique, à l'exclusion de toute autre, et notamment que cette règle prévaut sur celle édictée dans les clauses et conditions générales du cahier des charges :

« Dans les trois mois de l'adjudication, l'adjudicataire verse au compte de dépôt ouvert par le liquidateur à la Caisse des Dépôts et Consignations, la totalité du prix de l'adjudication y compris, les intérêts au taux légal à compter du jour où la vente est devenue définitive jusqu'au jour du paiement. Passé ce délai le liquidateur lui enjoint par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de faire le versement sous peine de revente sur folle enchère ».

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR

Par application du règlement intérieur harmonisé des Barreaux de France :

1) En cas de première adjudication, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son Avocat, un chèque de banque à l'ordre de la CARPA représentant le quart de la mise à prix ou couvrant les frais préalables, droits de mutation, frais de publicité foncière et émoluments, si leur total est appelé à excéder la fraction de mise à prix susvisée, ou une caution bancaire de même montant, ainsi qu'un pouvoir spécial

pour enchérir et ses instructions écrites quant au montant maximum de son enchère.

2) En cas de revente sur surenchère, tout enchérisseur, s'il n'est pas créancier inscrit ou colicitant, devra remettre à son Avocat, outre le pouvoir et les instructions d'enchères ci-dessus, un chèque de banque, ou justifier avoir consigné à la CARPA, une somme correspondant au quart de la mise à prix sur surenchère, ou disposer d'une caution bancaire de même montant.

3) En cas de revente sur folle enchère, les conditions ci-dessus (2) seront appliquées, le montant susvisé étant celui de la mise à prix.

ENCHÈRES ET MISES À PRIX

L'adjudication aura lieu le jeudi 28 juin 2007 à 15 h, aux enchères publiques, à l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de Toulon, au Palais de Justice de ladite ville, place Gabriel-Péri, sur la mise à prix, avec faculté de baisse de :

PREMIER LOT : UN EUROS,
ci 1 €
DEUXIÈME LOT : VINGT ET UN
MILLE QUATRE CENT SEIZE EUROS,
ci 21 416 €
TROISIÈME LOT : UN EUROS,
ci 1 €
QUATRIÈME LOT : UN EUROS,
ci 1 €
CINQUIÈME LOT : UN EUROS,
ci 1 €
SIXIÈME LOT : UN EUROS,
ci 1 €
SEPTIÈME LOT : UN EUROS,
ci 1 €
HUITIÈME LOT : VINGT-HUIT MILLE
SEPT CENT QUARANTE-CINQ EUROS,
ci 28 745 €
Frais et droit en sus.

Pour tous autres renseignements s'adresser aux Avocats de Toulon qui ont seuls qualité pour enchérir, et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe du Tribunal de Grande Instance de Toulon, place Gabriel-Péri, où il est déposé.

Les Avocats :
M^{re} L. et Fr. COUTELIER